

Convocation du :

23 mars 2012

L'an deux mil douze, le mercredi 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :

23 mars 2012

La séance a été publique.

Nombre de membres

en exercice : 19

Etaient présents : Mireille ÉLOY, Valérie THEVEUX, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFROY, Josette JOYEUX, Corine LE ROUX, Evelyne HEULIN, Monique PETIT, Isabelle PETIT, Jean-Marc BARRIE, Daniel BRUNET

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Etaient absents : Pascal GASTINEAU, Pierre GAPILLOU, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Jonathan GODARD ayant donné pouvoir à Jean-Marc BARRIE, Anne DEMERLE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Stéphane PICARD ayant donné procuration à Monique PETIT, Frédéric BENOIST ayant donné pouvoir à Isabelle PETIT

Corine LE ROUX est élue secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h40 du Conseil Municipal et demande l'autorisation de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES DERNIERS COMPTES-RENDUS

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 12 janvier et 2 février n'amènent aucune remarque.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 12 janvier et 2 février

2. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Daniel BRUNET donne lecture du compte administratif :

Dépenses Fonctionnement	813 411.54 €
Dépenses Investissement	815 533.19 €
Recettes Fonctionnement	1 052 049.98 €
Recettes Investissement	642 354.02 €

Décision : approbation du compte administratif 2011 à l'unanimité

3. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2011. Il a été certifié exact par le receveur municipal.

Décision : approbation du compte de gestion 2011 à l'unanimité

4. BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT

En fonctionnement :

Recettes 2011 1 052 049.98 €
- Dépenses 2011 813 411.54 €

238 638.44 € = Excédent de fonctionnement 2011

149 632.62 € = Excédents reportés

Soit au TOTAL 388 271.06 € d'excédents pour 2011

En investissement :

Recettes 2011 642 354.02 €
- Dépenses 2011 815 533.19 €

173 179.17 € = déficit d'investissement 2011

706 391.35€ = Excédents reportés

Soit au TOTAL : 533 212.18 € d'excédents pour 2011 (R001)

Compte tenu des RAR : 1 116 199.33 € en dépenses et 237 848.06 € en recettes, un besoin de couverture s'avère nécessaire à hauteur de 533 212.18 € (excédents) - (1 116 199.33 € - 237 848.06 € = 878 351.27 €) soit 345 139.09 €

= 345 139.09 € R1068

En conséquence, les excédents de fonctionnement de l'exercice 2011 = 388 271.06 €
ont permis de couvrir le besoin de couverture des investissements ci-dessus : - 345 139.09 €

Le Report à Nouveau est donc de :

43 131.97€

CE QUI CONDUIT A UN REPORT EN EXCEDENT NET SUR 2011 DE

43 131.97 € R002

Décision : approbation de l'affectation des résultats constatés à l'unanimité

5 - BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Madame le Maire procède à la présentation du budget primitif 2012 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 106 106.97 €
Dépenses et Recettes d'investissement : + 2 165 004.54 €
Soit un budget total Dépenses et Recettes de 3 271.111.51 €

Elle rappelle les postes les plus importants :

En Fonctionnement « Dépenses »

011 – Charges à caractère général : 346 301 €

60 – Cantine – Energie – Fournitures d'entretien et de petit équipement – Carburants - Fournitures administratives

61 – Prime assurance – Voies Réseaux (calcaire ...) – Contrats maintenance – Organismes de Contrôle - Etudes

62 – Colis aînés – Frais téléphone – Fêtes et cérémonies – Affranchissement

012 – Charges de Personnel : 381 450 €

65 – Autres charges courantes : 202 306 €

6553 – SDIS (Service d'Incendie et de Secours) - **6554** – contributions aux divers syndicats (sivom, siter, sily ...) - **6573** – Subvention pour le transport scolaire primaire - **6574** – subv.associations

66 – Charges financières : 66 979 €

Elles correspondent aux prêts figurant sur l'état de la dette distribué en réunion de DOB avec une prévision de 5 500 € pour remboursement d'une ligne de trésorerie si besoin. Les 2 prêts ARSI de 15 000 € et 5 200 €, accordés par le Conseil Général pour les travaux de nos églises étant sans intérêt, il n'apparaît qu'un remboursement annuel de capital dans le compte 16.

En Fonctionnement « Recettes »

70 – Produits des services : 148 100 €

7067 - Cantine – **7087** – Remboursement Assainissement pour l'entretien des stations d'épuration par le personnel communal
- Vente coupons cars scolaires pour les syndicats

73 – Impôts et taxes : 562 070 €

Comme convenu en réunion de débat d'orientation budgétaire (DOB), les élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts 2012 malgré leur volonté de continuer à porter attention à l'amélioration du bien-être des administrés et à la sauvegarde du patrimoine communal.

Un rappel :

Taxe d'habitation maintenue à 14.58 %	pour 277 165.80 €
Impôt sur le foncier bâti maintenu à 16.58 %	pour 213 716.20 €
Impôt sur le foncier non bâti maintenu à 25.28 %	pour 71 188.48 €
soit un produit fiscal attendu de	562 070.48 €

74 – Dotations et Participations : 328 805 €

Tous les versements effectués par l'Etat + attribution CCPH

013 (64) – Atténuations de charges : 15 000 €

Remboursement sur les rémunérations du personnel tels que les contrats CAE + les indemnités pour les arrêts de travail

En investissement « Dépenses »

Madame le Maire rappelle également les postes les plus importants :

13 – Remboursement subvention (avance budget annexe) 97 885.69 € pour le car scolaire

16 – Emprunts établissements de crédit : 57 255 € Remboursement capital sur emprunts Ecoles Prouais et Boutigny + ARSI (prêts églises et mises aux normes électriques à 0 %) + Voirie 2010 + réhabilitation de nos 2 + 1 bâtiments communaux

20 - 21 – Dépenses corporelles et 23 – Dépenses d'équipement, de constructions, de matériels : 888 663€

Madame le Maire fait savoir que ces dépenses sont en correspondance avec les projets proposés en DOB qui seront réalisés en fonction des rentrées de subventions, des disponibilités et en tenant compte de l'ouverture des plis pour l'opération de réhabilitation décidée avec l'architecte pour le montage de l'appel d'offres :

en 2 tranches fermes : mairie, maisons des associations et logement

et en 2 tranches conditionnelles pour les sanitaires (jonction du bâtiment de la maison des associations et de la grange). et la grange.

Pour rappel, en ce qui concerne les constructions :

- réhabilitation extension mairie : 463 588.65 € TTC
- réhabilitation longère maison des associations : 472 811.45 € TTC
- réhabilitation grange 323 198.07 €
- création sanitaires et vestiaires : 212 726.18 € TTC

soit au total un montant de 1 472 324.35 € TTC

Au présent stade, le budget primitif fait apparaître un prêt d'équilibre pour la totalité des propositions avancées (objet du dernier débat d'orientation budgétaire du 26 mars dernier) de 655 578.51 € y compris la ligne de crédit pour assurer le relais avec le paiement de la TVA estimée à 308 380.25 €, remboursée l'année suivante.

Conformément à la demande d'élue(s), Madame le Maire fait procéder à un vote isolé pour la fourniture et l'installation de la VIDEOPROTECTION dont le montant s'élève à 22 500 € HT (financée à 50 % par l'Etat soit 11 250 €). Il en ressort 3 abstentions et 2 contre.

L'installation de celle-ci est prévue pour juillet 2012.

Décision Concernant la fourniture et l'installation de la vidéoprotection : Le conseil municipal à la majorité, 3 abstentions (Marc Ballesteros, Isabelle Petit, Frédéric Benoist), 2 contre (Monique PETIT, Valérie THEVEUX) approuve l'opération d'équipement de la commune en vidéoprotection

En Investissement « Recettes »

10 – Dotations et fonds propres : 117 000 € (TVA + TLE)

13 – Subventions : 120 465 € Il s'agit des subventions déjà accordées (justificatifs)

16 – Emprunt : ligne mise en place uniquement pour équilibrer le budget en tenant compte des projets sélectionnés dans le DOB (qui seront échelonnés ou abandonnés) avec l'éventualité de la mise en place d'une ligne de trésorerie de 308 380.25 € (si réalisations totales) dans l'attente du remboursement TVA l'année suivante.

Décision : Adoption du budget primitif 2012 à la majorité, 1 abstention (Frédéric BENOIST)

6. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Daniel BRUNET présente le compte administratif :

Dépenses de fonctionnement	66 235.39 € (amortissements rattrapés pour 41 421.72 €)
Recettes de fonctionnement	78 052.45 €
Dépenses d'investissement	59 099.33 €
Recettes d'investissement	92 675.58 €

Décision : approbation du compte administratif 2011 à l'unanimité

7. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2011.
Il a été certifié exact par le receveur municipal.

Décision : approbation du compte de gestion 2011 à l'unanimité

8. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT

En fonctionnement :

Recettes 2011	78 052.45 €
- Dépenses 2011	66 235.39 €
	11 817.06 € = Excédent de fonctionnement 2011
	226 702.56 € = Excédents reportés

Soit au TOTAL

238 519.62 € d'excédents

En investissement :

Recettes 2011	92 675.58 €
- Dépenses 2011	59 099.33 €
	33 576.25 € = Excédent d'investissement 2011
	0 € = Déficits reportés

Soit au TOTAL

33 576.25 € de déficits

Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 272 095.87 €.

La différence entre les restes à réaliser dépenses 137 461.44 € et les recettes 34 880 € soit 102 581.44 € constitue l'affectation en R 1068)

= 102 581.44 € R1068

soit un résultat global positif pour l'exercice 2011 de 272 095.87 € - 102 581.44 € = **169 514.43 €**

CE QUI CONDUIT A UN REPORT EN EXCEDENT NET SUR 2012 DE 169 514.43 € R002

Décision : Approbation de l'affectation des résultats constatés à l'unanimité

9. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Mireille ELOY fait savoir que le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à **236 514.43 €** tenant compte de l'excédent d'exploitation reporté de 169 514.43 €.

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses d'investissement à **886 379.26 €** tenant compte de la construction de notre future station d'épuration de Prouais, incluant la subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 % et le prêt à taux zéro à hauteur de 20 %.

Décision : Adoption du budget primitif 2012 à l'unanimité

10. BUDGET ANNEXE TRANSPORT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Daniel BRUNET présente le compte administratif :

En fonctionnement Dépenses	9 058.21 €
En fonctionnement Recettes	34 495.60 €

En investissement Dépenses	0.00 €
En investissement Recettes	0.00 € (amortissement du car)

Décision : approbation du compte administratif 2011

11. BUDGET ANNEXE TRANSPORT : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2011. Il a été certifié exact par le receveur municipal.

Décision : approbation du compte de gestion 2011 à l'unanimité

12. BUDGET ANNEXE TRANSPORT : DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT

En fonctionnement :

Recettes d'exploitation 2011	34 495.60 €
- Dépenses d'exploitation 2011	9 058.21 €
	25 437.39 € = Excédent de fonctionnement 2011
	31 277.35 € = Excédents reportés

Soit au TOTAL 56 714.74 € = Excédent de fonctionnement (R002)

En investissement :

Dépenses 2011	0.00 €
Recettes 2011	0.00 € (amortissement du car)
	0.00 € = Excédent d'investissement 2011
	50 650.60 € = Excédents d'investissement

Soit un TOTAL de 50 650.60 € = Excédent d'investissement
soit un résultat pour l'exercice 2011 de 56 714.74 € (Excédent de fonctionnement) + 50 650.60 € (Excédent d'investissement) = 107 365.74.34 €

Ce résultat de 107 365.34 € est à retirer des RAR dépenses de 190 000 €,

CE QUI CONDUIT A UN REPORT EN DEFICIT SUR 2012 DE 82 634.66 €

Décision : Approbation de l'affectation des résultats constatés à l'unanimité

13. BUDGET ANNEXE TRANSPORT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en recettes et en dépenses d'exploitation à hauteur de 80 164.74 € tenant compte d'un excédent d'exploitation reporté de 56 714.74€ et d'un virement à la section d'investissement de 63 744.74€.

Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 283 278.03 € tenant compte des RAR dépenses de 190 000 €, mais également en cte 13 (**comme demandé par le Receveur Municipal**) des subventions d'équipement d'un montant global de 168 882.69 € (Conseil Général 70 997 et avance du budget principal de la commune de 97 885.69 €) pour permettre de payer le car à son arrivée. Le budget principal sera remboursé par la délibération à voter ce soir en ce sens. Par contre le remboursement de la TVA restera acquis au budget annexe du Transport Scolaire. L'amortissement de cet achat commencera en 2013.

Décision : Adoption du budget primitif 2012 et du virement pour l'avance du budget principal au budget transport à l'unanimité

14. DELIBERATION POUR SIGNATURE CONTRAT AIDE

Pour palier au remplacement d'un CAE en fin de contrat, il vous est proposé de valider la candidature d'un nouvel employé en CAE à hauteur de 20 heures hebdomadaires subventionné à 70% par l'Etat.

Décision : Approbation à l'unanimité de la signature du contrat aidé

15. DELIBERATION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR AVEC ACCORD DES MEMBRES PRESENTS POUR LE CHOIX ENTREPRISE CHARGEE DE LA MISSION D'ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE PROUAI

La SA HYDROGEOTECHNIQUE a été choisie pour la mission d'études de sols pour la nouvelle station de Prouais pour un montant de 4 032 € TTC.

Décision : Acceptation du devis avec la société HYDROGEOTECHNIQUE à l'unanimité

16. DELIBERATION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR AVEC ACCORD DES MEMBRES PRESENTS POUR VERSEMENT ET REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT POUR L'ACQUISITION DU NOUVEAU CAR COMMUNAL

Conformément à la demande de notre Receveur Percepteur, Mademoiselle Baudu, il convient de délibérer pour officialiser les écritures de régularisation entre le budget principal et le budget annexe du transport quant à l'acquisition du nouveau car communal.

Décision : Approbation des écritures de régularisation entre le budget principal et le budget annexe transport comme présenté, à l'unanimité

16. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- fait savoir aux élus que la kermesse scolaire aura lieu le vendredi 22 juin 2012 à compter de 18h. Après discussion entre élus et après avis de l'école, il est décidé d'annuler cette année la distribution des prix à l'ensemble des classes. Seuls les CM2 se verront remettre à 16h dans leur classe, les dictionnaires offerts par la Mairie leur souhaitant une bonne rentrée en 6^{ème}.
- Informe que suite au repas des anciens en janvier 2012, elle a demandé un devis au traiteur Bullion Traiteur et qu'il propose un menu à 12,50€ comprenant 2 porcelets de 40 kg cuits sur place et pommes de terre sautées
- Propose aux élus une augmentation de la restauration scolaire de 0,15€ par repas à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.
- Donne aux élus les tableaux de présence pour la tenue du bureau de vote de Boutigny pour les élections présidentielles

Isabelle PETIT :

- avise que le SYROM, à l'occasion du vote de son budget primitif, a décidé de ne pas augmenter ses tarifs

Evelyne HEULIN :

- Informe les élus que le SITERR a décidé de diminuer la participation des usagers de 0,30 à 0,20€.

Josette JOYEUX :

- Fait savoir que le syndicat de Marchezais a décidé lors du vote de son budget une légère augmentation des participations communales pour l'entretien des fossés.

Daniel BRUNET :

- Signale que la vitesse rue de la fée est nettement ralentie depuis l'installation des aménagements sur cette route départementale très fréquentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h45.